

**Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 273 960 francs, complémentaire au crédit de 7 785 000 francs voté le 12 novembre 1996, destiné à la création d'accès supplémentaires à l'aménagement de surface de la couverture des voies CFF, secteurs I, II et III, sis dans le quartier de Saint-Jean, sur les parcelles 3589 feuille 37, 3590 feuille 38, 3591 feuille 39 et 3592 feuille 41 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

### **Préambule**

La couverture des voies CFF, trait d'union entre les quartiers de Saint-Jean et des Charmilles, a complètement transformé l'identité du lieu en créant une articulation entre ces deux secteurs de la ville.

L'implantation de modules bâtis sur la plate-forme, de taille modeste, s'échelonne sur un parcours essentiellement longitudinal, en ménageant des emplacements végétalisés, dispositifs d'arbres et de plantations basses. Des espaces arborisés sont également prévus de part et d'autre de la couverture.

Une étape de l'aménagement progressif de la plate-forme s'est achevée l'été dernier, une autre cet été. Les habitants des environs ainsi que les utilisateurs des différents équipements publics et des modules privés construits par la Coopérative « le Renouveau de Saint-Jean » ont pris possession du site. Le concept d'ateliers familiaux est né pour répondre à la disparition quasi complète, dans les quartiers riverains, de locaux artisanaux ou d'annexes non affectées au logement ou aux activités. Ils fonctionnent comme des lieux ouverts au développement de projets personnels, professionnels ou non.

La construction et la gestion par une coopérative, les prix de location très modestes, l'architecture élémentaire se prêtant aux appropriations ainsi que la location à des personnes n'habitant pas nécessairement le quartier ont fait des ateliers de la couverture un lieu d'échanges et d'animations significatif à l'échelon de la ville.

Le projet de construction d'un office de poste implanté aux abords du pont De Miléant ne s'est pas concrétisé, l'administration postale ayant même décidé, dans un premier temps, de supprimer l'office de poste existant à la rue du Beulet et de regrouper les offices des Charmilles et de Saint-Jean à proximité de la place des Charmilles (rue des Charmilles 23). Quant à la brasserie qui devait être réalisée par des partenaires privés, elle n'a pas pu prendre forme.

Sur l'emplacement envisagé pour la poste s'achève actuellement le chantier de la bibliothèque municipale de Saint-Jean qui doit ouvrir ses portes d'ici la fin de l'année; ce sera le dernier équipement public prévu sur le site, après le centre social (CASS) et la maison de quartier.

Deux espaces de verdure sont actuellement réalisés en lieu et place de la brasserie et de la crèche, conformément à la volonté des habitants et de la Ville de Genève de mettre à disposition des espaces libres.

### **Exposé des motifs**

Dès le projet de plan localisé de quartier modifiant le régime des zones, le Conseil administratif a tenu les habitants du quartier informés, notamment de la répartition des surfaces constructibles. La relative souplesse du projet a permis une réalisation qui tient compte des besoins de la population.

Ainsi, conformément aux vœux des représentants des associations de quartier régulièrement consultés, le projet a été allégé pour offrir davantage d'espaces piétonniers susceptibles d'accueillir quelques infrastructures de détente et d'animation.

En mars 1999, le Conseil administratif a décidé, à titre préventif, de surseoir à la construction de la crèche prévue sur la couverture, en raison des incertitudes qui existent encore quant à l'influence du champ électromagnétique (produit par le passage des trains) sur des enfants en bas âge en cas de séjour prolongé sur la plate-forme. Une zone de verdure à feuillage persistant (bambous) a été aménagée dernièrement à la place de la crèche.

La disparition d'une succursale d'une grande coopérative et la fermeture de la poste de la rue du Beulet, en début d'année, ont privé les habitants du quartier de Saint-Jean de commerces de proximité. Le regroupement de commerces attractifs et la centralisation des services de la poste aux Charmilles invitent les habitants de Saint-Jean à traverser la couverture des voies pour se rendre dans les infrastructures les plus proches.

L'ouvrage de génie civil de la couverture des voies, de 815 mètres de long, a nécessité la construction de murs latéraux pour permettre la pose des poutres soutenant la dalle de couverture.

Le niveau fini de la plate-forme, par les contraintes de l'ouvrage de génie civil et après la création d'un volume réservant le passage des fluides et la pose des différents revêtements, étant plus élevé que celui des dessertes adjacentes, nécessite la création de rampes et d'escaliers pour faciliter l'accès à la plate-forme ainsi que sa traversée. Cette dernière est rendue d'autant plus nécessaire aujourd'hui, vu les récentes modifications intervenues dans le quartier. La présente demande est motivée par le fait que le crédit initial ne permet pas d'intégrer l'ensemble des propositions des habitants du quartier pour améliorer la « transversalité » de la couverture et que cet aspect est considéré comme primordial par de nombreux habitants.

Dans le souci d'associer les habitants au projet, un concept d'information et de concertation a été mis sur pied : séances d'informations publiques, visites de chantier, parution d'un journal de chantier, création d'un site Internet et mise en place d'un pavillon d'information. Cela a permis aux habitants de s'associer au processus d'urbanisation du quartier; dans la mesure du possible, leur avis a été pris en compte.

Dans le cadre de ces échanges, il a été décidé de créer un groupe de travail qui a retenu les principes suivants :

- ◆ assurer le passage des piétons, des vélos et des véhicules entre les deux quartiers à la hauteur des accès existants perpendiculairement à la voie;
- ◆ rendre la promenade sur la couverture plus attractive;
- ◆ diminuer les obstacles visuels et physiques;
- ◆ mieux intégrer la piste cyclable au réseau du quartier;
- ◆ embellir, de manière générale, la couverture et l'aménager en y réservant plus de place pour les jeux.

Une partie des propositions d'aménagement, telles que plantations, pergolas, jeux d'enfants, nouveaux accès, etc., qui ont été discutées lors de rencontres avec le groupe de travail, représentant des habitants du quartier, pourront être satisfaites et financées par les économies encore possibles et celles déjà réalisées sur le crédit du secteur I et II de 7 785 000 francs, voté le 12 novembre 1996.

Par contre, les équipements suivants, considérés par les habitants du quartier comme indispensables, ne peuvent pas être pris en charge par ledit crédit et font donc l'objet de la présente demande de crédit complémentaire.

Concrètement, il s'agit de créer, là où cela est possible, des accès supplémentaires de chaque côté de la couverture, afin de favoriser sa traversée, considérée actuellement par bon nombre d'habitants comme étant malaisée. En bref :

- ◆ Secteur I
  - 1 axe 131 une nouvelle rampe à la hauteur de l'ancien emplacement de la crèche, côté Saint-Jean
  - 2 axe 136 une nouvelle rampe à la hauteur de l'ancien emplacement de la crèche, côté Charmilles
  - 3 axe 174 un escalier ajouté à la tête du pont De-Miléant

- ♦ Secteur II
  - 4 axe 217 un escalier ajouté à la rampe existante
  - 5 axe 209 un escalier supplémentaire découpé dans le muret de la plate-forme
  - 6 axe 231 une rampe ajoutée à un escalier
  - 7 axe 228 une rampe à la place d'un escalier
  
- ♦ Secteur III
  - 8 axe 317 une rampe ajoutée à un escalier
  - 9.1 axe 332 modification de l'escalier (entraînant une plus-value)
  - 9.2 axe 332 modification de la rampe (entraînant une plus-value)

### Description de l'ouvrage

La construction de rampes et d'escaliers est identique à celle réalisée le long de la plate-forme, soit en béton avec des gardes corps en serrurerie.

### Programme et surfaces

	m <sup>2</sup>
♦ 6 rampes	82
♦ 4 escaliers	59

### Estimation du coût

Position CFC ↓	F TTC	F TTC
41 Constructions		243 000
- Béton et remblayage	155 000	
- Pierre naturelle	3 500	
- Serrurerie	20 000	
- Carottage	3 500	
- Peinture	5 000	
- Divers	15 000	
- Honoraires	41 000	
5 <u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		14 000
52 Reproductions	4 000	
58 Réserve pour imprévus	10 000	
Sous-total 1 :		257 000

55	Prestations du maître de l'ouvrage Honoraires de promotion construction	
	$257\,000 \times 4\%$	10 280
		<hr/>
	Sous-total 2 :	267 280
54.	Intérêts intercalaires sur le crédit de construction *	
	$\frac{267\,280}{2} \times \frac{12}{12} \times 5\%$	6 680
		<hr/>
	<b>Total du crédit :</b>	<b>273 960</b>

### Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de février 2000 et ne comprennent aucune hausse.

### Prix du m<sup>3</sup> SIA

La norme SIA 116, relative au calcul du prix au m<sup>3</sup>, n'est pas applicable dans ce cas.

### Autorisation de construire

Après consultation du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, il a été admis que ces modifications feront partie du dossier de l'ouvrage terminé de l'autorisation de construire initiale No DD 89'750.

### Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer un mois après le vote du Conseil municipal. Le chantier durera environ trois mois.

---

\* Pour des raisons techniques liées au programme Eurozoom, l'intervalle de temps sur lequel se fonde le calcul effectif des intérêts intercalaires est le suivant : du 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle le crédit est voté à la date de la mise en exploitation des locaux. L'estimation ci-dessus a été faite sur cette base.

## **Régime foncier**

Propriété des chemins de fer fédéraux (CFF), cette surface fait l'objet d'un droit de superficie au profit de la Ville de Genève jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2077.

## **Plan financier quadriennal (PFQ)**

Ces travaux résultant de demandes récentes des habitants du quartier, ils n'ont pas pu être incorporés au 19<sup>e</sup> programme d'investissements quadriennal 2001-2004.

Charge financière annuelle sur 273 960 francs  
comprenant les intérêts au taux de 5 %  
et l'amortissement au moyen de 10 annuités : 35 480

## **Gestion financière**

### **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit de construction est le service d'architecture. Le bénéficiaire est le service entretien du domaine public de la Voirie.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

## **PROJET D'ARRETE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

### **arrête :**

**Article premier.-** Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 273 960 francs, complémentaire au crédit de 7 785 000 francs voté le 12 novembre 1996, destiné à la création d'accès supplémentaires à l'aménagement de surface de la couverture des voies CFF, secteurs I, II et III, sis dans le quartier de Saint-Jean, sur les parcelles 3589 feuille 37, 3590 feuille 38, 3591 feuille 39 et 3592 feuille 41 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

**Art. 2.** - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances, ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 273 960 francs.

**Art. 3.** - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2002 à 2011.

Annexe : plan de situation